

Grille des critères de sélection - Type d'opération "Soutien aux services de base en milieu rural- FEADER Relance"

Comité technique réuni le :

Libellé du projet :

Nom du demandeur :

Principe PDR	Critère de sélection	Descriptif et éléments d'appréciation	Nombre de points obtenus	Commentaires du Comité technique	Nombre de points maximal possible
1	Cohérence et articulation avec les politiques régionales et/ou locales	Projet s'inscrivant dans un schéma ou un projet de territoire : SRADET, charte de Pays/SCOT, schéma touristique... : - Très bonne cohérence ou articulation avec les politiques territoriales : 2 points - Bonne cohérence ou articulation avec les politiques territoriales : 1 point			2
1	Développement d'activités ou d'offres sur le territoire ou création de nouveaux services ou offres sur le territoire	Appréciation du projet en fonction de son caractère novateur pour le territoire : - Création d'un service ou d'une offre : 4 points - Extension ou amélioration d'un service ou d'une offre : 3 points - Maintien d'un service ou d'une offre : 0 point			4
2	Dimension du projet (maîtrise d'ouvrage, impact)	Appréciation au regard du rayonnement du projet sur le territoire : - Dimension supracommunale : 2 points - Dimension communale : 1 point			2
3	Dimension environnementale	Appréciation de la dimension environnementale : - Utilisation d'éco-matériaux/matériaux durables et/ou de ressources forestières locales - Recours aux énergies renouvelables et de récupération (solaire, solaire thermique, photovoltaïque, bois-énergie, géothermie) - Maîtrise des consommations d'eau et d'énergies - Limitation et valorisation des déchets - Intégration paysagère - Utilisation de revêtements perméables (lutte contre l'imperméabilisation des sols) - Projet permettant de réduire les gaz à effet de serre - Facilitation des déplacements non carbonés - Valorisation environnementale d'une friche non agricole Bonne prise en compte : 4 points Prise en compte partielle : 2 points Aucune prise en compte : 0 point			4
3	Dimension économique	Création ou maintien prévisionnel d'emploi(s) : si création d'emploi : 2 points si maintien d'emploi : 1 point			2
		Renforcement d'une filière économique locale, valorisation de l'économie circulaire, amélioration de l'attractivité résidentielle, culturelle ou touristique ... : 0 à 2 points en fonction des éléments présentés			2
3	Dimension sociale	Appréciation du projet au regard de sa plus-value et de son utilité sociale pour le territoire : - prise en compte notamment de l'accessibilité des personnes en situation de fragilité, - facilitation des liens sociaux et/ou de la mixité sociale et/ou de la solidarité intergénérationnelle Bonne prise en compte : 4 points Prise en compte partielle : 2 points Aucune prise en compte : 0 point			4
Total de points obtenus :			0		20
1	Critère Bonus	Seul projet déposé sur le territoire de l'EPCI concerné : 4 points			4

Note maximale : 20 points
Seuil de sélection : 7 points
Echelle de notation : de 0 à 4 points par critère

Principes applicables à l'établissement des critères de sélection (Mesure 7 du PDR) :

- 1= Intérêt du projet au regard du territoire
- 2= Rayonnement du projet
- 3= Contribution au développement durable du territoire

Conclusion:

- Le projet est sélectionné (seuil minimal atteint)
 - Le projet n'est pas sélectionné (seuil minimal non atteint)
- Recommandations (facultatif) :